



## Place stationnement handicapé

-----  
Par Lylyroze

Bonjour,

Cela fait maintenant 7 ans je j'ai acheté sur plan une maison de ville avec des places de stationnement privatives. Je souhaite savoir s'il était possible de demander à mon voisin qui possède une place de stationnement pour handicapé de la faire retirer et de la mettre en place de stationnement simple ? Car nos places de stationnement ont été tracé de façon à ce que l'on puisse juste rentré nos voitures mais il est difficile d'en sortir (encore plus lorsque j'étais enceinte). Nous vivons en copropriété.

-----  
Par kang74

Bonjour

Car nos places de stationnement ont été tracé de façon à ce que l'on puisse juste rentré nos voitures mais il est difficile d'en sortir (encore plus lorsque j'étais enceinte).

Alors imaginez avec un fauteuil roulant , sachant que l'handicap ne dure pas quelques mois .

Les promoteurs ont l'obligation de prévoir un certain places de stationnement pour les handicapés PMR, ces places étant préférentiellement attribuées au personnes dotés d'un handicap .

Depuis 2014, une ordonnance prévoit d'une place PMR soit en place au titre des parties communes pour respecter le fait que cela soit accorder prioritairement au PMR .

-----  
Par Lylyroze

Oui mais en l'occurrence,mes voisins ne sont pas handicapé Niles locataires actuels, et au sein de la résidence il y a d'autres places handicapé non privatives.

Attention je ne fais pas de discrimination, mais je voulais juste savoir si il était possible de revoir le traçage des places de stationnement pour des places privatives ?

-----  
Par kang74

Il faut à minima 5 % de place handicapés dans une copropriété .

Et jusqu'en 2017 c'était des lots privatifs dont la priorité était donné au handicapés ( un handicap ne se voit pas forcément ...)

Par de là si vous voulez échanger votre place contre la sienne, vous lui faites une proposition et vous voyez avec le règlement de propriété/ syndic si c'est possible .

Mais non, on ne va changer juste le marquage, sous le marquage il y a des m2 qu'on paie .

-----  
Par Lylyroze

Ah d'accord, merci pour vos réponses. Je ne savais pas que l'on payait au m2, une place...par contre je pense que l'on est au delà des 5%.

(et oui je sais qu'il y a des handicaps qui ne se voient pas, j'en sais quelque chose travaillant dans un hôpital).